

MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-LOURDES

DISCOURS DE LA MAIRESSE

Conformément aux dispositions de l'article 955 du Code Municipal, je soumetts à la population mon rapport annuel sur la situation financière de la municipalité.

Activités financières de fonctionnement à des fins fiscales Au 31 décembre 2010

Revenus	2 095 381\$
Charges de fonctionnement	(1 660 425\$)
Excédent de l'exercice	434 956\$
Moins : Revenus d'investissement	(29 264\$)
Excédent de fonctionnement avant conciliation à des fins fiscales	405 692\$
Conciliation à des fins fiscales - Immobilisations	280 684\$
Financement	(139 065\$)
Affectations	(197 857\$)
Excédent de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales	349 454\$

Activités financières 2011

Les activités financières de l'exercice financier en cours devraient respecter les prévisions budgétaires prévues.

Le vérificateur fera rapport de cet exercice selon les dispositions prévues par la loi.

Projets 2012

Voici les principaux projets que le conseil entend prioriser :

- Pavage d'une partie du rang Ste-Rose et de diverses rues
- Amélioration du chalet des loisirs
- Changement des fenêtres à la multithèque
- Amélioration du parc Paul-Émile Asselin

Traitement des élus

Conformément à la Loi sur le traitement des élus, voici la rémunération et l'allocation de dépenses des membres du conseil pour l'exercice financier 2011 :

Maire	
Rémunération de base	12 000,00\$
Allocation de dépenses	6 000,00\$
Conseiller	
Rémunération de base	4 000,00\$
Allocation de dépenses	2 000,00\$
De plus la mairesse recevra de la MRC de Joliette :	
Rémunération de base	7 985,00\$
Allocation de dépenses	3 993,00\$

Liste des contrats de plus de 2 000\$ pour un même contractant totalisant 25 000\$ ainsi que la liste des contrats de plus de 25 000\$

Les listes sont disponibles pour consultation à l'hôtel de ville sur les heures d'ouverture du bureau municipal

Céline Geoffroy, mairesse

Vous êtes cordialement invités à assister à la séance extraordinaire du budget 2012 qui se tiendra le lundi, 12 décembre 2011 à 19h30 dans la salle du conseil